



Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

Point 5 l) c) de l'ordre du jour provisoire

A/20/5 l) c)

Madrid, le 19 juin 2013

Original : anglais

Rapport du Secrétaire général

Partie I : programme de travail

c) Projet de programme et de budget de l'Organisation pour 2014-2015

I. Introduction

1. Conformément à l'article 23.2 des Statuts, le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale, pour approbation, l'actuel projet de programme de travail et budget pour 2014-2015. Le présent document est une version révisée du projet soumis au Conseil exécutif à sa 95^e session à Belgrade (Serbie) en mai 2013, qui tient compte de la demande formulée par ce dernier dans sa décision CE/DEC/17(XCV) :

« Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le projet de programme général de travail et budget de l'Organisation pour la période 2014-2015, établi par le Secrétaire général conformément à l'article 23.2 des Statuts et sur la base des grandes orientations et des principes de programmation adoptés par le Conseil à sa soixante-dix neuvième session aux termes de sa décision 11(LXXIX),

Étant saisi du rapport du Comité du programme et du budget,

1. *Prend note avec satisfaction de la proposition du Secrétariat et du rapport du Comité du programme et du budget, et*

Considérant la situation résultant de l'application d'une politique budgétaire à croissance nominale nulle pendant les six dernières années consécutives,

2. *Décide de poursuivre les débats sur le déficit de ressources et la proposition d'intervention et de soutien des pays membres, dans le but de parvenir à un consensus sur le programme de travail et le budget 2014-2015 avant la prochaine session de l'Assemblée générale. »*

2. La proposition de programme et de budget tient compte des éléments suivants :



- a) continuité avec le programme de travail 2012-2013 en poursuivant les deux objectifs stratégiques de la durabilité et de la compétitivité,
- b) insertion à l'intérieur du cadre que constitue le Livre blanc,
- c) prise en compte des résultats de l'enquête sur les priorités des États Membres pour 2014-2015 et des débats qui ont suivi pendant les réunions des commissions,
- d) promotion du tourisme parmi les priorités mondiales, et
- e) Code mondial d'éthique du tourisme établi par l'OMT et programme de l'ONU en matière de développement, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement.

3. L'enveloppe budgétaire est détaillée dans la troisième partie du présent document. Le secrétariat propose de maintenir une enveloppe budgétaire fondée sur une croissance zéro corrigée de l'inflation prévue au cours de l'exercice biennal. Cette proposition semble pouvoir concilier les attentes des Membres en matière de rigueur budgétaire avec le souci d'éviter de nouvelles réductions du programme de travail et de maintenir le budget à l'équilibre.

II. Projet de programme de travail 2014-2015

A. Objectifs stratégiques

4. Comme lors des précédents exercices biennaux, le programme de travail s'articule autour de **deux objectifs stratégiques interdépendants** : A) améliorer la compétitivité et la qualité, tout en faisant en sorte B) d'assurer la durabilité des activités touristiques et leur caractère conforme à l'éthique.

5. L'**objectif stratégique A** vise l'amélioration continue de la **compétitivité** de l'offre touristique des Membres, moyennant la promotion de la qualité et de l'excellence, l'amélioration de leurs ressources humaines, le perfectionnement de leurs techniques de marketing et de promotion de leur image, la facilitation des déplacements des voyageurs et la fourniture d'orientations ainsi que d'informations et de données à jour, aux échelons national et international, sur les tendances touristiques, les prévisions du marché et une évaluation exacte de la contribution économique du tourisme.

6. L'**objectif stratégique B** vise à accroître la contribution du tourisme à tous les aspects afférents à la **durabilité**, sans oublier la question de l'**éthique**, dans le droit fil des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit surtout de la réduction de la pauvreté et de la protection de l'environnement, des défis liés aux changements climatiques et à la conservation de la diversité biologique, ainsi que de l'intégration complète du tourisme dans l'économie locale des destinations pour garantir une distribution équitable de ses retombées économiques et une forte résilience du secteur.

7. Le tableau suivant présente une ventilation des différents domaines de travail et groupes d'activités qui sont proposés pour l'exercice biennal 2014-2015. Un aspect qui mérite d'être souligné dans le tableau, en plus des activités spécifiques proposées, est l'accent mis sur deux modes d'intervention particuliers, à savoir **les directives et l'échange de pratiques**, suite à la demande spécifique exprimée en ce sens par les Membres lors de l'enquête sur les priorités.

Domaines de travail	Activités / résultats	Objectif stratégique	Prévisions budgétaires (*1 000 euros)
Maintenir le contact avec les Membres	Maintenir le contact avec les États Membres (effectifs, associés et affiliés) dans les différentes régions, créer des espaces appropriés de dialogue, veiller à l'équilibre géographique de la distribution des activités de l'OMT, et nouer des contacts avec des États non membres en vue de les faire entrer dans l'Organisation.	AB	1 248
Rassemblement et comparabilité internationale des statistiques du tourisme	<p>Compendium des statistiques du tourisme</p> <p>Traduire le cadre méthodologique en orientations pratiques pour les pays : guide d'élaboration accompagnant les Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme (RIST 2008), en mettant spécialement l'accent sur l'emploi</p> <p>Perfectionner le cadre méthodologique : mesure et analyse du tourisme à l'échelon infranational (tourisme interne) conformément aux RIST 2008 pour les orientations et services aux États Membres</p> <p>Coopération permanente dans le domaine des statistiques au sein du système des Nations Unies</p> <p>Diffusion des connaissances : série de monographies et cours d'apprentissage en ligne</p>	A	220
Comptes satellites du tourisme (CST)	Programmes de renforcement des capacités à l'échelon national (financement par des fonds extrabudgétaires) et régional sur les CST	A	100
Tendances du tourisme	<p>Baromètre OMT du tourisme mondial (6 numéros / an)</p> <p>Poursuite de l'étude 2030</p> <p>Programme conjoint de recherche CET/OMT : études sur le tourisme émetteur, etc.</p>	A	140

Développement et marketing des produits	Programme conjoint de recherche CET/OMT : études portant sur des segments (tourisme sanitaire), cybermarketing, etc. Généralisation des enseignements tirés de la Route de la soie et mise au point de connaissances, de compétences spécialisées et de directives pour tous itinéraires	A	200
Facilitation des voyages	Plaider en faveur d'une simplification des formalités de délivrance des visas, vecteur de croissance du tourisme Étude sur les formalités d'entrée et les visas, axée sur les procédures	A	50
Taxes	Taxes intelligentes, en faisant prendre conscience de la nécessité d'évaluer l'impact économique de l'augmentation ou de l'introduction de nouvelles taxes frappant les voyages et le tourisme : évaluation de l'impact des changements des politiques de finances publiques dans le tourisme	A	50
Connectivité / politiques dans le domaine de l'aviation	Faire mieux comprendre l'importance d'une relation plus étroite entre le tourisme et l'aviation pour en retirer des avantages mutuels : amélioration des flux de touristes, qualité des infrastructures pour une expérience touristique plus riche, etc.	A	50
Membres affiliés et Réseau de connaissances	Administrer le secrétariat des Membres affiliés Coordonner le Réseau de connaissances de l'OMT pour aider les États Membres de l'OMT à promouvoir la compétitivité, la durabilité et le développement stratégique du secteur touristique à l'échelle mondiale	AB	120
Le tourisme au service du développement	Directives et renforcement des capacités pour permettre aux États Membres d'être mieux à même d'obtenir des fonds, grâce au tourisme, pour leur développement (fonds extrabudgétaires)	AB	505
	Identifier, mettre en œuvre et évaluer les projets de coopération technique sur le terrain	AB	

	Mettre au point des produits de formation de l'OMT (cours) et d'autres actions spécifiques à but pédagogique pour les États Membres sur le terrain	AB	
Gestion des destinations et qualité	Renforcer la qualité dans les destinations touristiques : normes, directives, etc.	AB	105
Éthique, dimension sociale et protection des touristes et des prestataires touristiques	Mettre en pratique et diffuser le Code d'éthique, appuyer le travail du Comité mondial d'éthique du tourisme et mener des initiatives de sensibilisation en direction des acteurs privés du tourisme dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises Appuyer et promouvoir la campagne en faveur de la protection des enfants Assurer le suivi et la promotion d'études, ainsi que l'élaboration des produits techniques correspondants : destinations touristiques accessibles pour les personnes handicapées, tourisme et patrimoine culturel immatériel, étude OMT/ONU-femmes sur la problématique hommes-femmes, etc.	B	165
	Poursuite du projet de convention de l'OMT sur la protection des touristes et des prestataires touristiques	A	
Le développement durable du tourisme, fil directeur de toute activité touristique et de toute industrie touristique	Multiplication des observatoires du tourisme durable Conférer au tourisme un rang de priorité plus élevé dans le programme en matière de développement durable : Comité de pilotage des Nations Unies sur le tourisme pour le développement, dont l'OMT a pris la tête, Partenariat mondial pour le tourisme durable (GPST), Conseil mondial du tourisme durable (GSTC), etc.	B	162
Tourisme, énergie et changements climatiques	Pratiques et orientations concernant le tourisme, l'énergie et les changements climatiques : atténuation et adaptation Poursuite de l'initiative Solutions énergétiques pour l'hôtellerie	B	60

Relations avec les institutions et les entreprises et mobilisation de ressources pour le développement grâce au tourisme	Consolidation du cadre stratégique de l'OMT pour la mobilisation de ressources, en coopération avec la Commission européenne, le système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux ou bilatéraux.	AB	500
Communication et établissement d'échanges/information des Membres et du grand public	Utilisation des salons du tourisme dans le monde entier comme tribunes de promotion du tourisme et plateformes pour constituer des réseaux et mener des initiatives en partenariat public-privé. Élaboration des publications de l'OMT et administration de la bibliothèque électronique Rapport annuel de l'OMT, Journées mondiales du tourisme, conférences de presse, communiqués de presse, fiches, contenus pour le site internet de l'OMT et toutes activités contribuant à l'information des Membres et du grand public Maintenance et développement du site internet de l'OMT	AB	455
Réunions statutaires	Préparation des réunions statutaires de l'Organisation, notamment les documents, la traduction, l'interprétation et tous les aspects logistiques connexes	AB	310
Direction	La Direction comprend les bureaux du Secrétaire général, des Directeurs exécutifs et du Directeur de l'administration	AB	572
TOTAL (uniquement les coûts hors personnel)			5 012

Domaines d'activité	RPAF	RPAM	RPAP	RPEU	RPME	SDTR	TCSV	STSA	AFMS	KWNT	TTMK	ICRS	DMGT	ESDT	FSFP	THMS	COMM	CONF	MNGT	Budget
Liaison avec les Membres	302	302	302	171	171															1248
Rassemblement et comparabilité internationale des statistiques du tourisme								220												220
Comptes satellites du tourisme (CST)								100												100
Tendances du tourisme											140									140
Développement et marketing des produits											120				80					200
Facilitation des voyages											20									50
Taxes											20									50
Connectivité/politiques dans le domaine de l'aviation											20									50
Membres affiliés et Réseau de connaissances									40	80										120
Le tourisme au service du développement								200								305				505
Gestion des destinations et qualité													105							105
Éthique, dimension sociale, protection des touristes et des prestataires touristiques														105					60	165
Développement durable du tourisme								140					22							162
Tourisme, énergie et changements climatiques								40					20							60
Relations avec les institutions et les entreprises, mobilisation de ressources pour le développement grâce au tourisme													500							500
Communication et établissement d'échanges / Information des Membres et du grand public															205		250			455
Réunions statutaires																			310	310
Direction																				572
	302	302	302	171	171	270	200	320	40	80	320	542	105	105	285	305	250	310	632	5012
	RPAF	RPAM	RPAP	RPEU	RPME	SDTR	TCSV	STSA	AFMS	KWNT	TTMK	ICRS	DMGT	ESDT	FSFP	THMS	COMM	CONF	MNGT	TOTAL

B. Description du programme 2014-2015

8. Le tableau suivant contient une brève description des différents programmes du secrétariat qui seront chargés des activités présentées plus haut :

Code	Titre du programme	Description
	Partie A : programmes régionaux	Cette partie du programme de travail recouvre les activités de l'Organisation axées sur les régions
Programmes régionaux	Afrique, Amériques, Asie-Pacifique, Europe et Moyen-Orient	Sont chargés de coordonner, suivre et rendre compte des activités entreprises dans chacune des régions. En liaison constante avec chacun des États Membres ainsi qu'avec les Membres affiliés de la région, le programme garantit une distribution géographiquement équilibrée et équitable, tout en étant stratégique, des activités de l'OMT. Le programme noue et entretient aussi des relations avec des États non membres dans le but de les faire entrer dans l'Organisation.
	Partie B : programmes opérationnels	Cette partie du programme de travail recouvre les activités horizontales de l'Organisation bénéficiant à l'ensemble des Membres
SDTR	Développement durable du tourisme	Fonde son travail sur le Plan de mise en œuvre décidé au Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002), dans le droit fil des objectifs du Millénaire pour le développement et dans le cadre du Code mondial d'éthique du tourisme. S'occupe des politiques et des outils au service du développement durable du tourisme, ainsi que leur application aux divers types de destinations touristiques pour accroître la durabilité et la résilience du secteur.
TCSV	Coopération technique et services	Chargé d'identifier, de mettre en œuvre et d'analyser les projets menés sur le terrain, notamment les projets ST-EP, en coopération avec tous les programmes opérationnels de l'OMT selon la nature desdits projets. Il aide les États Membres à conférer au développement de leur secteur touristique un haut niveau de durabilité et de qualité et à promouvoir l'expansion de l'économie locale grâce au tourisme.
STSA	Statistiques et compte satellite du tourisme	Entreprind des activités et élabore des produits concernant la mise sur pied de systèmes nationaux de statistiques du tourisme (SST), la comparabilité internationale des statistiques du tourisme et l'analyse macroéconomique du tourisme. Il se charge de protéger la marque CST et d'étudier les possibilités d'étendre le CST.
AFMS	Membres affiliés	Encourage la collaboration du secteur non gouvernemental avec l'OMT et son intégration dans l'Organisation. Les activités du programme sont destinées à générer, partager et transmettre des initiatives utiles pouvant contribuer à l'innovation et à la compétitivité dans le tourisme, grâce à une vaste coopération avec tous les programmes du secrétariat.

KWNT	Réseau de connaissances	Administre, dans le cadre des Membres affiliés, un réseau mondial de connaissances sur le tourisme et œuvre à ce que l'OMT soit perçue comme la référence mondiale en matière de politique et de gouvernance du tourisme.
TTMK	Tendances du tourisme et stratégies de marketing	Chargé de réaliser des analyses actualisées des tendances et des prévisions touristiques. Son travail englobe les tendances à court et à long termes, les études sur les marchés émetteurs et sur des segments touristiques spécifiques. Il se charge aussi d'identifier et de diffuser des connaissances spécialisées sur les méthodologies de marketing efficaces et innovantes.
ICRS	Relations avec les institutions et les entreprises	Chargé de consolider, coordonner et fournir un cadre stratégique permettant de mobiliser des fonds et des ressources pour et au travers de l'Organisation. Il plante le cadre des relations et de la coopération avec les institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales.
DMGT	Gestion des destinations et qualité	S'attache à donner une suite favorable au besoin croissant, à l'échelon infranational, de stratégies touristiques systématiques, multidisciplinaires et intersectorielles. Il élabore en particulier des orientations générales et spécifiques sur la gestion des destinations et la qualité et diffuse les bonnes pratiques.
ESDT	Éthique et dimension sociale du tourisme	A pour but de mieux faire connaître le Code mondial d'éthique du tourisme et d'en améliorer la connaissance, et d'inciter les acteurs publics et privés de ce secteur, ainsi que la société civile, à en appliquer les principes dans la pratique. Il vise aussi à mettre en avant les retombées sociales du développement touristique ainsi que les implications de celui-ci pour les communautés locales. Le programme s'intéresse également à toutes les questions qui se rapportent à l'accessibilité pour tous, au tourisme social, aux droits humains, aux droits sociaux des travailleurs et à la qualité de l'emploi dans le tourisme, ainsi qu'aux relations du secteur avec le patrimoine immatériel.
FSFP	Salons et projets spéciaux sur le terrain	S'occupe de la participation de l'OMT à des salons du tourisme dans le monde entier. Il est chargé d'établir des alliances avec les salons du voyage pertinents et à coordonner et soutenir toutes les activités du secrétariat à ces salons. Il se charge également de gérer les informations sur les salons et les événements organisés par les Membres pour les afficher en ligne. Il comprend par ailleurs une composante flexible pour aider les États Membres à lancer des actions promotionnelles spécifiques. Il est chargé de la création de connaissances, de compétences spécialisées et de directives pour tous itinéraires, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la Route de la soie.

THMS	Thémis	C'est l'instrument utilisé pour développer les produits de formation de l'OMT et des actions spécifiques pour les États Membres sur le terrain, en coopération étroite avec la fondation Thémis.
	Partie C : appui direct	Cette partie du programme de travail, qui concerne le fonctionnement des organes statutaires et de la direction, offre directement des services aux Membres.
COMM	Communications et publications	Chargé de rationaliser et de coordonner tous les aspects de la communication du secrétariat vis-à-vis des différents publics : médias, États Membres, Membres affiliés, organismes touristiques publics, secteur touristique privé et société civile ainsi que d'autres institutions et organismes des Nations Unies. Soutient également la production des publications et des produits électroniques de l'OMT et présente l'information correspondante de façon appropriée, pour le marché comme pour les Membres de l'OMT.
CONF	Services de conférence	Met à la disposition de l'OMT et de ses Membres les compétences linguistiques et logistiques nécessaires à la bonne organisation et au déroulement harmonieux des réunions statutaires des instances décisionnelles. Assure une bonne communication des documents aux Membres, notamment à l'aide d'un système rationnel de production, de diffusion et d'archivage des documents.
MNGT	Direction	S'occupe du fonctionnement de l'équipe de direction de l'OMT, qui se charge de la coordination d'ensemble de tous les programmes du secrétariat mais aussi de superviser et d'autoriser toutes les activités de l'Organisation.
	Partie D : appui indirect	Cette partie du programme de travail recouvre les services administratifs internes de l'Organisation
BDFN	Budget et finances	Gère les recettes, les dépenses et la trésorerie des ressources ordinaires et extrabudgétaires, développe des principes et des procédures comptables conformes aux IPSAS et fournit des services de voyage dans le respect du Règlement financier.
HHRR	Ressources humaines	Chargé de la gestion des ressources humaines du secrétariat de l'OMT. Il s'en acquitte en appliquant les politiques et les pratiques en la matière et en administrant les avantages et les droits conformément aux conditions énoncées par la Commission de la fonction publique internationale et le Statut et le Règlement du personnel de l'OMT. Il administre également les plans de protection sociale (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et couverture médicale), supervise les processus de recrutement et de sélection du personnel et des collaborateurs internes, et maintient des contacts réguliers avec les représentants du personnel et ses homologues du régime commun des Nations Unies pour assurer une bonne coordination et des réalisations en commun.

LGCN	Questions juridiques et contrats	Fournit des avis sur le respect du cadre juridique de l'OMT et la prévention des risques juridiques, élabore des normes, fournit des conseils et une assistance pour les procédures relatives aux achats et aux contrats.
ICTS	Technologies de l'information et de la communication	Fournit des services dans le domaine des technologies de l'information et de la communication en assurant la maintenance de l'infrastructure et des applications nécessaires à ces services, ainsi que leur mise à jour/à niveau lorsque c'est nécessaire. Il se charge aussi des télécommunications (lignes de téléphone et standard notamment).
GSER	Services généraux	S'assure de l'adéquation et de la maintenance correcte des infrastructures du bâtiment du siège ainsi que des contrats de services collectifs, fournit les services de sécurité, gère les services de reprographie et d'imprimerie, distribue le courrier et les documents internes et garantit les services de transport interne.
PROV	Provisions	Finance les provisions nécessaires pour couvrir l'assurance maladie après la cessation de service et les coûts associés aux versements à la cessation de service et primes de rapatriement du personnel recruté sur le plan international.

III. Projet de budget 2014-2015

A. Introduction

9. Le budget 2014-2015 proposé s'inscrit dans une logique de croissance réelle zéro, c'est-à-dire de croissance nominale zéro corrigée de l'inflation prévue, appliquée au niveau de dépenses de l'Organisation dans le cadre d'un budget à l'équilibre. Les précisions et tableaux budgétaires ci-après expliquent les paramètres budgétaires pertinents intervenant dans cette enveloppe, comme exposé dans la présentation du programme de travail. Même si une croissance zéro exige de gros efforts de la part de l'Organisation, surtout compte tenu de l'évolution budgétaire récente, elle paraît faisable sachant que l'on s'appuiera davantage sur la coopération avec des tiers, du point de vue technique comme du point de vue financier.

B. Budget révisé 2012-2013

10. À sa 19^e session à Gyeongju (République de Corée), l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail et budget de l'Organisation pour la période 2012-2013. Le programme de travail a été présenté selon le modèle d'usage pour un tel document, autour de deux objectifs : améliorer la compétitivité et accroître la durabilité, ce qui recouvre des activités à l'échelle mondiale et des activités spécifiques pour les régions. Le budget fondé sur les programmes a été décliné en quatre programmes (programmes régionaux, opérationnels, programmes d'appui direct et indirect), en application des recommandations formulées par l'Assemblée générale à sa 18^e session [A/RES/572(XVIII)] et des directives du Livre blanc.

11. L'enveloppe budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir le document A/19/12) est de 25 200 000 euros, conformément à la résolution A/RES/603(XIX) de l'Assemblée générale, du fait de l'application d'une « croissance nominale zéro » au programme et budget 2010-2011. Le programme et

budget des exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011 était respectivement de 25 110 000 euros et de 25 200 000 euros.

12. La structure du budget 2012-2013 approuvé par l'Assemblée générale n'a pas changé pendant son exécution en 2012. En revanche, début 2013, le Secrétaire général a revu la structure de façon à réduire le nombre de programmes en regroupant certains.

- a) Le programme Gestion des risques et des crises a été intégré au programme Développement durable du tourisme ;
- b) Les programmes Ressources en matière d'information et archives et Publications et bibliothèque électronique ont été fusionnés à l'intérieur d'un programme qui porte maintenant le nom de Communications et publications et a été transféré à la partie C, Appui direct aux Membres ;
- c) Salons et projets spéciaux sur le terrain ont été fondus en un seul programme ;
- d) Le programme Programme et coordination fait maintenant partie du programme Direction.

D'autres programmes ont changé de titre :

- e) La composante « qualité » a été ajoutée au programme Gestion des destinations ;
- f) L'ancien programme Services linguistiques, réunions et documents s'appelle désormais Services de conférence ;
- g) Le programme Locaux et services internes devient Services généraux.

Ces changements apportés à la structure du budget ont conduit à des transferts de postes entre programmes, comme indiqué dans le tableau suivant. De plus amples informations sur les postes du secrétariat sont présentées dans le document CE/95/3 II) f). Ces changements ont été opérés dans la limite des ressources approuvées.

Les tableaux ci-après présentent le budget approuvé 2012-2013 et le budget révisé 2012-2013 conformément à la nouvelle structure du programme de travail. Il convient de signaler que l'enveloppe budgétaire de l'Organisation reste inchangée, à 25 200 000 euros.

CRÉDITS RÉVISÉS 2012-2013 SELON LA NOUVELLE STRUCTURE PROPOSÉE (en euros)											
GRANDES PARTIES ET PROGRAMMES LIGNES DE CRÉDIT	POSTES		2012			2013			2012 - 2013		
	P	G	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL
A PROGRAMMES RÉGIONAUX											
A01 Programme régional pour l'Afrique	2	2	313.000	140.000	453.000	322.000	140.000	462.000	635.000	280.000	915.000
A02 Programme régional pour les Amériques	2	2	313.000	140.000	453.000	322.000	140.000	462.000	635.000	280.000	915.000
A03 Programme régional pour l'Asie et le Pacifique	2	2	313.000	140.000	453.000	322.000	140.000	462.000	635.000	280.000	915.000
A04 Programme régional pour l'Europe	2	2	313.000	75.000	388.000	322.000	75.000	397.000	635.000	150.000	785.000
A05 Programme régional pour le Moyen-Orient	1	2	205.000	75.000	280.000	212.000	75.000	287.000	417.000	150.000	567.000
TOTAL, PROGRAMMES RÉGIONAUX	9	10	1.457.000	570.000	2.027.000	1.500.000	570.000	2.070.000	2.957.000	1.140.000	4.097.000
B PROGRAMMES OPÉRATIONNELS											
B01 Développement durable du tourisme	3	2	421.000	125.000	546.000	433.000	125.000	558.000	854.000	250.000	1.104.000
B02 Coopération technique et services	3	3	411.000	85.000	496.000	423.000	85.000	508.000	834.000	170.000	1.004.000
B03 Statistiques et compte satellite du tourisme	2	3	362.000	140.000	502.000	373.000	140.000	513.000	735.000	280.000	1.015.000
B04 Membres affiliés	0	2	98.000	20.000	118.000	102.000	20.000	122.000	200.000	40.000	240.000
B05 Réseau de connaissances	0	1	49.000	20.000	69.000	51.000	20.000	71.000	100.000	40.000	140.000
B06 Tendances du tourisme et stratégies de marketing	3	2	420.000	140.000	560.000	433.000	140.000	573.000	853.000	280.000	1.133.000
B07 Relations avec les institutions et les entreprises	2	1	264.000	260.000	524.000	272.000	260.000	532.000	536.000	520.000	1.056.000
B08 Gestion des destinations et qualité	1	1	156.000	45.000	201.000	160.000	45.000	205.000	316.000	90.000	406.000
B09 Éthique et dimension sociale du tourisme	1	1	156.000	40.000	196.000	160.000	40.000	200.000	316.000	80.000	396.000
B10 Salons et projets spéciaux sur le terrain	1	2	205.000	155.000	360.000	212.000	155.000	367.000	417.000	310.000	727.000
B11 Thémis	0	0	0	150.000	150.000	0	150.000	150.000	0	300.000	300.000
TOTAL, PROGRAMME OPÉRATIONNEL	16	18	2.542.000	1.180.000	3.722.000	2.619.000	1.180.000	3.799.000	5.161.000	2.360.000	7.521.000
C APPUI DIRECT AUX MEMBRES											
C01 Communications et publications	2	4	411.000	130.000	541.000	424.000	130.000	554.000	835.000	260.000	1.095.000
C02 Services de conférence	5	2	635.000	120.000	755.000	654.000	189.000	843.000	1.289.000	309.000	1.598.000
C03 Direction	9	8	1.962.000	259.000	2.221.000	2.026.000	259.000	2.285.000	3.988.000	518.000	4.506.000
TOTAL, PROG. D'APPUI DIRECT AUX MEMBRES	16	14	3.008.000	509.000	3.517.000	3.104.000	578.000	3.682.000	6.112.000	1.087.000	7.199.000
D APPUI INDIRECT AUX MEMBRES											
D01 Budget et finances	3	3	470.000	131.000	601.000	484.000	131.000	615.000	954.000	262.000	1.216.000
D02 Ressources humaines	3	2	420.000	132.000	552.000	433.000	132.000	565.000	853.000	264.000	1.117.000
D03 Technologies de l'information et de la communication	2	3	362.000	410.000	772.000	373.000	410.000	783.000	735.000	820.000	1.555.000
D04 Services généraux	0	7	344.000	598.000	942.000	355.000	598.000	953.000	699.000	1.196.000	1.895.000
D05 Provisions	0	0	0	300.000	300.000	0	300.000	300.000	0	600.000	600.000
TOTAL, PROG. D'APPUI INDIRECT AUX MEMBRES	8	15	1.596.000	1.571.000	3.167.000	1.645.000	1.571.000	3.216.000	3.241.000	3.142.000	6.383.000
T O T A L	49	57	8.603.000	3.830.000	12.433.000	8.868.000	3.899.000	12.767.000	17.471.000	7.729.000	25.200.000
	106										

BUDGET 2012-2013 APPROUVÉ PAR LA DIX-NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
(en euros)

GRANDES PARTIES ET PROGRAMMES LIGNES DE CRÉDIT	POSTES		2012			2013			2012 - 2013		
	P	G	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL
A PROGRAMMES RÉGIONAUX											
A01 Programme régional pour l'Afrique	2	2	313.000	140.000	453.000	322.000	140.000	462.000	635.000	280.000	915.000
A02 Programme régional pour les Amériques	2	2	313.000	140.000	453.000	322.000	140.000	462.000	635.000	280.000	915.000
A03 Programme régional pour l'Asie et le Pacifique	2	2	313.000	140.000	453.000	322.000	140.000	462.000	635.000	280.000	915.000
A04 Programme régional pour l'Europe	2	2	313.000	75.000	388.000	322.000	75.000	397.000	635.000	150.000	785.000
A05 Programme régional pour le Moyen-Orient	1	2	205.000	75.000	280.000	212.000	75.000	287.000	417.000	150.000	567.000
TOTAL, PROGRAMMES RÉGIONAUX	9	10	1.457.000	570.000	2.027.000	1.500.000	570.000	2.070.000	2.957.000	1.140.000	4.097.000
B PROGRAMMES OPÉRATIONNELS											
B01 Développement durable du tourisme	3	1	372.000	85.000	457.000	382.000	85.000	467.000	754.000	170.000	924.000
B02 Coopération technique et services	2	4	411.000	85.000	496.000	424.000	85.000	509.000	835.000	170.000	1.005.000
B03 Statistiques et compte satellite du tourisme	2	3	362.000	140.000	502.000	373.000	140.000	513.000	735.000	280.000	1.015.000
B04 Membres affiliés	0	2	97.000	20.000	117.000	102.000	20.000	122.000	199.000	40.000	239.000
B05 Communications	2	2	313.000	75.000	388.000	322.000	75.000	397.000	635.000	150.000	785.000
B06 Tendances du tourisme et stratégies de marketing	2	2	313.000	140.000	453.000	322.000	140.000	462.000	635.000	280.000	915.000
B07 Gestion des risques et des crises	1	0	107.000	40.000	147.000	111.000	40.000	151.000	218.000	80.000	298.000
B08 Relations avec les institutions et les entreprises	1	0	107.000	260.000	367.000	111.000	260.000	371.000	218.000	520.000	738.000
B09 Gestion des destinations	1	1	156.000	45.000	201.000	160.000	45.000	205.000	316.000	90.000	406.000
B10 Ressources en matière d'information et archives	1	3	254.000	35.000	289.000	262.000	35.000	297.000	516.000	70.000	586.000
B11 Éthique et dimension sociale du tourisme	1	1	156.000	40.000	196.000	160.000	40.000	200.000	316.000	80.000	396.000
B12 Programme spécial terrain	0	0	0	40.000	40.000	0	40.000	40.000	0	80.000	80.000
B13 Réseau de connaissances	0	0	0	20.000	20.000	0	20.000	20.000	0	40.000	40.000
B14 Théms	0	1	49.000	150.000	199.000	51.000	150.000	201.000	100.000	300.000	400.000
TOTAL, PROGRAMME OPÉRATIONNEL	16	20	2.697.000	1.175.000	3.872.000	2.780.000	1.175.000	3.955.000	5.477.000	2.350.000	7.827.000
C APPUI DIRECT AUX MEMBRES											
C01 Services linguistiques, réunions et documents	6	2	745.000	120.000	865.000	766.000	189.000	955.000	1.511.000	309.000	1.820.000
C02 Direction	7	7	1.699.000	240.000	1.939.000	1.755.000	240.000	1.995.000	3.454.000	480.000	3.934.000
C03 Programme et coordination	2	0	215.000	19.000	234.000	220.000	19.000	239.000	435.000	38.000	473.000
C04 Publications et bibliothèque électronique	0	1	49.000	20.000	69.000	51.000	20.000	71.000	100.000	40.000	140.000
C05 Salons	1	1	156.000	115.000	271.000	160.000	115.000	275.000	316.000	230.000	546.000
TOTAL, PROGRAMME D'APPUI DIRECT AUX MEMBRES	16	11	2.864.000	514.000	3.378.000	2.952.000	583.000	3.535.000	5.816.000	1.097.000	6.913.000
D APPUI INDIRECT AUX MEMBRES											
D01 Budget et finances	3	3	470.000	131.000	601.000	484.000	131.000	615.000	954.000	262.000	1.216.000
D02 Ressources humaines	2	2	313.000	132.000	445.000	322.000	132.000	454.000	635.000	264.000	899.000
D03 Technologies de l'information et de la communication	2	3	362.000	410.000	772.000	373.000	410.000	783.000	735.000	820.000	1.555.000
D04 Locaux et services internes	0	9	440.000	598.000	1.038.000	457.000	598.000	1.055.000	897.000	1.196.000	2.093.000
D05 Provisions	0	0	0	300.000	300.000	0	300.000	300.000	0	600.000	600.000
TOTAL, PROGRAMME D'APPUI INDIRECT AUX MEMBRES	7	17	1.585.000	1.571.000	3.156.000	1.636.000	1.571.000	3.207.000	3.221.000	3.142.000	6.363.000
T O T A L	48	58	8.603.000	3.830.000	12.433.000	8.868.000	3.899.000	12.767.000	17.471.000	7.729.000	25.200.000
		106									

C. Enveloppe budgétaire 2014-2015

13. À sa 18^e session, l'Assemblée générale a approuvé un budget pour 2010-2011 fondé sur une croissance nominale zéro des recettes au titre des contributions et des crédits budgétaires. De même, à sa 19^e session, l'Assemblée générale a également approuvé un budget pour 2012-2013 fondé sur une croissance nominale zéro. Depuis 2010, le secrétariat a engagé d'importants efforts de restructuration dans le but, entre autres, de réduire les coûts et de gagner en efficacité dans le cadre d'une enveloppe affichant une croissance nominale zéro pour les deux derniers exercices biennaux.

14. **L'application d'une politique de croissance nominale zéro au budget de l'Organisation pendant la période 2008-2013 a eu pour conséquence directe une perte de pouvoir d'achat de 14% du fait de l'inflation durant ces 6 années (voir l'annexe B pour plus de détails). Si ce gel du budget devait être maintenu en 2014-2015, il entraînerait une baisse supplémentaire de 5,7% du pouvoir d'achat, ce qui correspond à une perte totale de 20% sur l'ensemble de la période.** Si cette politique devait durer deux ans de plus, elle aurait un effet très préjudiciable sur la capacité de l'Organisation de gérer et d'accomplir la mission énoncée dans le Livre blanc et dans le présent document, compte tenu en particulier de la petite taille du secrétariat et des exigences imposées par la famille des Nations Unies aux organismes qui la composent. En conséquence, les Membres sont invités à ne pas faire ce choix. En revanche, et dans l'optique de faire une proposition qui, d'un côté, tienne compte des contraintes budgétaires des Membres et, de l'autre, soit viable, le Secrétaire général propose une politique de croissance zéro pour 2014-2015 par rapport à 2012-2013, mais corrigée de l'inflation, les prévisions actuelles d'inflation étant de 2,8% par an. L'application d'une telle politique de croissance zéro donne une enveloppe budgétaire de 26 616 000 euros pour 2014-2015 et les chiffres des périodes précédentes sont indiqués, pour comparaison, ci-dessous.

Exercice biennal	2008/09	2010/11	2012/13	2014/15
Budget total	25 110	25 200	25 200	26 616

15. En faisant cette proposition budgétaire, le secrétariat démontre sa pleine adhésion à la mission qui lui a été confiée par les Membres d'exécuter un programme plus important avec moins de ressources en exploitant au maximum les gains d'efficacité. Par ailleurs, compte tenu de la taille relativement réduite du budget de l'Organisation, du mandat consistant à mener à bien un programme de portée mondiale et de l'impact considérable qu'a eu l'application d'une politique de croissance nominale zéro pendant deux périodes biennales consécutives, le secrétariat ne peut plus prendre en charge de nouvelles missions sans disposer des ressources correspondantes ou éliminer progressivement d'autres activités. Cette contrainte est aggravée par le fait que l'essentiel de la structure des coûts du secrétariat est soumis, et c'est incontournable, soit à l'inflation soit à d'autres révisions obligatoires telles que les actualisations réalisées par la Commission de la fonction publique internationale ou la hausse des coûts des contrats de biens et de services du siège. Tout ceci fait que les coûts fixes réduisent la marge de manœuvre pour les dépenses librement décidées.

16. Le projet de budget va plus loin dans la comparaison entre l'actuel budget pour l'exercice biennal 2012-2013 et les changements dans le budget proposé pour 2014-2015. En revanche, la distribution interne de ces montants doit être ajustée, car les inducteurs de coûts diffèrent selon les comptes. En fait, s'il est vrai que l'application de politiques de croissance nulle pendant six années consécutives (de 2008 à 2013) a indubitablement imposé un surcroît d'efficacité à l'Organisation, elle a aussi entraîné certaines distorsions par rapport à une affectation optimale des ressources et réduit la capacité de réaction de l'Organisation ainsi que sa flexibilité interne.

17. La perte de ressources subie par l'Organisation pendant cette période qui a débuté en 2008 est quantifiée et illustrée par une comparaison des budgets pour les exercices 2008 et 2009 avec 2014 et 2015 respectivement, en termes nominaux comme en termes réels. Dans le premier tableau ci-après, le budget de 2014 est comparé à celui de 2008 (chiffres en milliers d'euros). Le chiffre de 2014 est également ramené à la base 2008 en retranchant l'inflation cumulée pendant la période 2008-2013 (s'élevant à 14,0%).

18. Ce tableau démontre : a) la baisse en termes réels de 10% du budget opérationnel de l'Organisation entre 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 ; b) les efforts de maîtrise des coûts concernant les coûts de personnel allant jusqu'à 9% du montant budgété, qu'il faut internaliser en ne pourvoyant pas des postes vacants pour générer suffisamment d'économies ; c) les réductions considérables des coûts opérées dans les activités administratives et d'appui, où les économies hors personnel ont été deux fois plus importantes que les réductions moyennes des coûts de l'Organisation ; d) la détermination du Secrétaire général à respecter les exigences prévues par les IPSAS en constituant des provisions pour faire face au passif non financé de l'Organisation, même dans le contexte d'un exercice de réduction des coûts ; et e) la priorité donnée par l'Organisation aux services assurés aux Membres, en maintenant les dotations qui les concernent directement à des niveaux aussi élevés que possible dans l'enveloppe budgétaire.

Exercice	base 2008 (1)	base 2014 (2)	2014 ajusté (3)	Différence (3)-(1)	%
Coûts de personnel	8 613	9 085	7 813	-800	-8,8
Prog. de travail hors personnel	2 140	2 443	1 929	-211	-8,6
Appui hors personnel	1 395	1 296	1 115	-280	-21,6
Sous-total	12 148	12 824	10 857	-1,291	-10,1
Provisions	sans objet	300	300	sans objet	sans objet
Budget total	12 148	13 124	11 157	-991	-7,5

19. Le tableau suivant établit la même comparaison, cette fois pour 2015 par rapport à 2009. Les chiffres de 2015 sont aussi ramenés à la base 2009 en retranchant l'inflation cumulée tout au long de la période 2009-2014 (s'élevant à 15,6%). La comparaison annuelle est établie en confrontant 2008 et 2014 et en confrontant 2009 et 2015, attendu que les premières et secondes années de chaque période biennale partagent des particularités spécifiques, comme par exemple la tenue de l'Assemblée générale. La comparaison entre le budget de 2009 et le budget proposé pour 2015 confirme et appuie les observations concernant la comparaison entre 2008 et 2014. La perte financière en termes réels s'élève, dans ce cas, à 13,8%.

Exercice	base 2009 (1)	base 2015 (2)	2013 ajusté (3)	Différence (3)-(1)	%
Coûts de personnel	9 137	9 302	7 851	-1,286	-13,8
Prog. de travail hors personnel	2 393	2 569	2 168	-225	-8,7
Appui hors personnel	1 432	1 321	1 115	-317	-24,0
Sous-total	12 962	13 192	11 134	-1,828	-13,8
Provisions	sans objet	300	300	sans objet	sans objet
Budget total	12 962	13 492	11 434	-1,528	-11,3

D. Budget des recettes

20. Le budget des recettes de l'Organisation est établi sur la base des contributions mises en recouvrement (Membres effectifs, associés et affiliés), du résultat financier des ventes de publications et des recettes diverses (produits financiers principalement).

21. Les contributions sont calculées conformément au barème proposé pour 2014 et 2015 qui figure en annexe au présent document. Les chiffres de 2013 sont également inclus dans le barème pour faciliter la comparaison. Les recettes provenant de la vente de publications restent au même niveau que les montants budgétés en 2012 et 2013, du fait de la bonne tenue des ventes de publications. Les recettes au titre des recettes diverses reflètent principalement la rémunération anticipée des comptes bancaires.

22. Comme indiqué à l'annexe A, au moment de calculer les contributions des Membres effectifs, une remise proposée de 40 pour cent a été appliquée au dernier groupe de pays ayant une population égale ou inférieure à 200 000 habitants. S'agissant des contributions des Membres affiliés, il sera tenu compte de la décision du Conseil exécutif concernant une réduction des contributions de certains Membres affiliés spécifiques, comme exposé dans le document EC/95/6 c).

23. Le tableau ci-après montre les recettes et les dépenses budgétaires approuvées pour 2012-2013 et proposées pour 2014-2015. Aux effets de la disposition financière détaillée 3.07, il doit représenter le budget par partie, par exercice financier et par période financière. Des tableaux budgétaires supplémentaires figurent dans le présent document comme prescrit aux articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier.

BUDGET PROPOSÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2014-2015 ET COMPARAISON AVEC 2012-2013

EN EUROS

	2012	2013	2012-2013	2014	2015	2014-2015	VARIAT
RECETTES BUDGÉTÉES							
· Contributions des Membres effectifs et associés	11.359.000	11.659.000	23.018.000	11.937.000	12.406.000	24.343.000	5,8
· Autres sources de recettes, dont :	1.074.000	1.108.000	2.182.000	1.187.000	1.086.000	2.273.000	4,2
· Recettes diverses	295.000	329.000	624.000	394.000	293.000	687.000	10,1
· Recettes de la vente des publications	250.000	250.000	500.000	250.000	250.000	500.000	0,0
· Membres affiliés	529.000	529.000	1.058.000	543.000	543.000	1.086.000	2,6
TOTAL, RECETTES BUDGÉTÉES	12.433.000	12.767.000	25.200.000	13.124.000	13.492.000	26.616.000	5,6
DÉPENSES BUDGÉTÉES							
COÛTS HORS PERSONNEL	3.830.000	3.899.000	7.729.000	4.039.000	4.190.000	8.229.000	6,5
PARTIE A - Programmes régionaux	570.000	570.000	1.140.000	616.000	632.000	1.248.000	9,5
PARTIE B - Programmes opérationnels	1.175.000	1.175.000	2.350.000	1.271.000	1.301.000	2.572.000	9,4
PARTIE C - Programmes d'appui direct aux Membres	514.000	583.000	1.097.000	556.000	636.000	1.192.000	8,7
PARTIE D - Programmes d'appui indirect aux Membres et Provisions	1.571.000	1.571.000	3.142.000	1.596.000	1.621.000	3.217.000	2,4
COÛTS DE PERSONNEL	8.603.000	8.868.000	17.471.000	9.085.000	9.302.000	18.387.000	5,2
TOTAL, DÉPENSES BUDGÉTÉES	12.433.000	12.767.000	25.200.000	13.124.000	13.492.000	26.616.000	5,6
SOLDE (RECETTES MOINS DÉPENSES)	0	0	0	0	0	0	

E. Budget des dépenses

24. Le tableau suivant montre le budget proposé pour 2014-2015 par rapport au budget approuvé 2012-2013, les variations totales et leur répartition entre variations de prix et de volume. Comme lors de précédents exercices biennaux, les dépenses sont maintenues à l'équilibre avec les recettes budgétées pour éviter à l'Organisation d'accuser un déficit ou de laisser des ressources inexploitées. S'agissant des variations de prix, on utilise le taux moyen d'inflation d'une même période biennale (c'est-à-dire 2,8% par an, pendant deux ans), ce qui donne une variation combinée des prix de 5,6%. Les variations de volume pour ce qui est des coûts de personnel internalisent la nouvelle structure de la direction de l'Organisation et le taux croissant de postes vacants à intégrer dans les prévisions budgétaires (10% environ). La priorité plus importante accordée aux programmes opérationnels et régionaux par rapport à la structure des coûts fixes du secrétariat (salaires, coûts d'appui indirects) est soulignée. Le tableau ci-après montre le budget de l'exercice 2014 et de l'exercice 2015 par programme.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR 2014-2015 ET APPROUVÉS POUR 2012-2013
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET ANALYSE DES AUGMENTATIONS PAR PARTIE ET PAR PROGRAMME

(en euros)

LIGNE DE CRÉDIT	POSTES		A			B		C		D		E			POSTES		F % DU BUDGET TOTAL 2014-2015
			CRÉDITS 2012-2013 RÉVISÉS			AUGMENTATION/ DIMINUTION SELON LES BESOINS		AUGMENTATION/ BAISSE DES COÛTS		AUGMENTATION NETTE (B + C)		CRÉDITS 2014-2015 PROPOSÉS (A + D)					
			Coûts de personnel	Coûts opérationnels	TOTAL	Coûts de personnel	Coûts opérationnels	Coûts de personnel	Coûts opérationnels	Coûts de personnel	Coûts opérationnels	Coûts de personnel	Coûts opérationnels	TOTAL			
PARTIE A - PROGRAMMES RÉGIONAUX																	
A01 Programme régional pour l'Afrique	2	2	635.000	280.000	915.000	3.000	10.000	36.000	12.000	39.000	22.000	674.000	302.000	976.000	2	2	
A02 Programme régional pour les Amériques	2	2	635.000	280.000	915.000	3.000	10.000	36.000	12.000	39.000	22.000	674.000	302.000	976.000	2	2	
A03 Programme régional pour l'Asie et le Pacifique	2	2	635.000	280.000	915.000	3.000	10.000	36.000	12.000	39.000	22.000	674.000	302.000	976.000	2	2	
A04 Programme régional pour l'Europe	2	2	635.000	150.000	785.000	2.000	15.000	37.000	6.000	39.000	21.000	674.000	171.000	845.000	2	2	
A05 Programme régional pour le Moyen-Orient	1	2	417.000	150.000	567.000	1.000	15.000	25.000	6.000	26.000	21.000	443.000	171.000	614.000	1	2	
TOTAL PARTIE A.....	9	10	2.957.000	1.140.000	4.097.000	12.000	60.000	170.000	48.000	182.000	108.000	3.139.000	1.248.000	4.387.000	9	10	16,48
PARTIE B - PROGRAMMES OPÉRATIONNELS																	
B01 Développement durable du tourisme	3	2	854.000	250.000	1.104.000	1.000	10.000	49.000	10.000	50.000	20.000	904.000	270.000	1.174.000	3	2	
B02 Coopération technique et services	3	3	834.000	170.000	1.004.000	129.000	23.000	48.000	7.000	177.000	30.000	1.011.000	200.000	1.211.000	3	3	
B03 Statistiques et compte satellite du tourisme	2	3	735.000	280.000	1.015.000	3.000	28.000	43.000	12.000	46.000	40.000	781.000	320.000	1.101.000	2	3	
B04 Membres affiliés	0	2	200.000	40.000	240.000	0	-2.000	13.000	2.000	13.000	0	213.000	40.000	253.000	0	2	
B05 Réseau de connaissances	0	1	100.000	40.000	140.000	0	38.000	6.000	2.000	6.000	40.000	106.000	80.000	186.000	0	1	
B06 Tendances du tourisme et stratégies de marketing	3	2	853.000	280.000	1.133.000	2.000	28.000	50.000	12.000	52.000	40.000	905.000	320.000	1.225.000	3	2	
B07 Relations avec les institutions et les entreprises	2	1	536.000	520.000	1.056.000	1.000	0	31.000	22.000	32.000	22.000	568.000	542.000	1.110.000	2	1	
B08 Gestion des destinations et qualité	1	1	316.000	90.000	406.000	4.000	11.000	17.000	4.000	21.000	15.000	337.000	105.000	442.000	1	1	
B09 Éthique et dimension sociale du tourisme	1	1	316.000	80.000	396.000	4.000	22.000	17.000	3.000	21.000	25.000	337.000	105.000	442.000	1	1	
B10 Salons et projets spéciaux sur le terrain	1	2	417.000	310.000	727.000	1.000	-38.000	25.000	13.000	26.000	-25.000	443.000	285.000	728.000	1	2	
B11 Thémis	0	0	0	300.000	300.000	0	-8.000	0	13.000	0	5.000	0	305.000	305.000	0	0	
TOTAL PARTIE B.....	16	18	5.161.000	2.360.000	7.521.000	145.000	112.000	299.000	100.000	444.000	212.000	5.605.000	2.572.000	8.177.000	16	18	30,72
PARTIE C - APPUI DIRECT AUX MEMBRES																	
C01 Communications et publications	2	4	835.000	260.000	1.095.000	3.000	-21.000	49.000	11.000	52.000	-10.000	887.000	250.000	1.137.000	2	4	
C02 Services de conférence	5	2	1.289.000	309.000	1.598.000	4.000	-84.000	74.000	85.000	78.000	1.000	1.367.000	310.000	1.677.000	5	2	
C03 Direction	9	8	3.988.000	518.000	4.506.000	-277.000	92.000	236.000	22.000	-41.000	114.000	3.947.000	632.000	4.579.000	9	8	
TOTAL PARTIE C.....	16	14	6.112.000	1.087.000	7.199.000	-270.000	-13.000	359.000	118.000	89.000	105.000	6.201.000	1.192.000	7.393.000	16	14	27,78
PARTIE D - APPUI INDIRECT AUX MEMBRES																	
D01 Budget et finances	3	3	954.000	262.000	1.216.000	2.000	-4.000	55.000	11.000	57.000	7.000	1.011.000	269.000	1.280.000	3	3	
D02 Ressources humaines	3	2	853.000	264.000	1.117.000	2.000	-3.000	50.000	11.000	52.000	8.000	905.000	272.000	1.177.000	3	2	
D03 Technologies de l'info. et de la communication	2	3	735.000	820.000	1.555.000	2.000	-11.000	43.000	35.000	45.000	24.000	780.000	844.000	1.624.000	2	3	
D04 Services généraux	0	7	699.000	1.196.000	1.895.000	6.000	-15.000	41.000	51.000	47.000	36.000	746.000	1.232.000	1.978.000	0	7	
D05 Provisions	0	0	0	600.000	600.000	0	-25.000	0	25.000	0	0	0	600.000	600.000	0	0	
TOTAL PARTIE D.....	8	15	3.241.000	3.142.000	6.383.000	12.000	-58.000	189.000	133.000	201.000	75.000	3.442.000	3.217.000	6.659.000	8	15	25,02
SOUS-TOTAUX.....	49	57	17.471.000	7.729.000	25.200.000	-101.000	101.000	1.017.000	399.000	916.000	500.000	18.387.000	8.229.000	26.616.000	49	57	100,00
TOTAL	106		25.200.000			0	0,0%	1.416.000	5,6%	1.416.000	5,6%	26.616.000			106		

PROJET DE BUDGET 2014-2015
RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS 2014-2015
(en euros)

GRANDES PARTIES ET PROGRAMMES	POSTES		2014			2015			2014 - 2015		
			PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL
A PROGRAMMES RÉGIONAUX											
A01 Programme régional pour l'Afrique	2	2	333.000	150.000	483.000	341.000	152.000	493.000	674.000	302.000	976.000
A02 Programme régional pour les Amériques	2	2	333.000	150.000	483.000	341.000	152.000	493.000	674.000	302.000	976.000
A03 Programme régional pour l'Asie et le Pacifique	2	2	333.000	150.000	483.000	341.000	152.000	493.000	674.000	302.000	976.000
A04 Programme régional pour l'Europe	2	2	333.000	83.000	416.000	341.000	88.000	429.000	674.000	171.000	845.000
A05 Programme régional pour le Moyen-Orient	1	2	219.000	83.000	302.000	224.000	88.000	312.000	443.000	171.000	614.000
TOTAL, PROGRAMMES RÉGIONAUX	9	10	1.551.000	616.000	2.167.000	1.588.000	632.000	2.220.000	3.139.000	1.248.000	4.387.000
B PROGRAMMES OPÉRATIONNELS											
B01 Développement durable du tourisme	3	2	447.000	130.000	577.000	457.000	140.000	597.000	904.000	270.000	1.174.000
B02 Coopération technique et services	3	3	499.000	100.000	599.000	512.000	100.000	612.000	1.011.000	200.000	1.211.000
B03 Statistiques et compte satellite du tourisme	2	3	386.000	160.000	546.000	395.000	160.000	555.000	781.000	320.000	1.101.000
B04 Membres affiliés	0	2	105.000	20.000	125.000	108.000	20.000	128.000	213.000	40.000	253.000
B05 Réseau de connaissances	0	1	53.000	40.000	93.000	53.000	40.000	93.000	106.000	80.000	186.000
B06 Tendances du tourisme et stratégies de marketing	3	2	447.000	160.000	607.000	458.000	160.000	618.000	905.000	320.000	1.225.000
B07 Relations avec les institutions et les entreprises	2	1	280.000	271.000	551.000	288.000	271.000	559.000	568.000	542.000	1.110.000
B08 Gestion des destinations et qualité	1	1	166.000	50.000	216.000	171.000	55.000	226.000	337.000	105.000	442.000
B09 Éthique et dimension sociale du tourisme	1	1	166.000	50.000	216.000	171.000	55.000	226.000	337.000	105.000	442.000
B10 Salons et projets spéciaux sur le terrain	1	2	219.000	140.000	359.000	224.000	145.000	369.000	443.000	285.000	728.000
B11 Thémis	0	0	0	150.000	150.000	0	155.000	155.000	0	305.000	305.000
TOTAL, PROGRAMME OPÉRATIONNEL	16	18	2.768.000	1.271.000	4.039.000	2.837.000	1.301.000	4.138.000	5.605.000	2.572.000	8.177.000
C APPUI DIRECT AUX MEMBRES											
C01 Communications et publications	2	4	438.000	120.000	558.000	449.000	130.000	579.000	887.000	250.000	1.137.000
C02 Services de conférence	5	2	675.000	120.000	795.000	692.000	190.000	882.000	1.367.000	310.000	1.677.000
C03 Direction	9	8	1.953.000	316.000	2.269.000	1.994.000	316.000	2.310.000	3.947.000	632.000	4.579.000
TOTAL, PROGRAMME D'APPUI DIRECT AUX MEMBRES	16	14	3.066.000	556.000	3.622.000	3.135.000	636.000	3.771.000	6.201.000	1.192.000	7.393.000
D APPUI INDIRECT AUX MEMBRES											
D01 Budget et finances	3	3	499.000	133.000	632.000	512.000	136.000	648.000	1.011.000	269.000	1.280.000
D02 Ressources humaines	3	2	447.000	135.000	582.000	458.000	137.000	595.000	905.000	272.000	1.177.000
D03 Technologies de l'information et de la communication	2	3	385.000	418.000	803.000	395.000	426.000	821.000	780.000	844.000	1.624.000
D04 Services généraux	0	7	369.000	610.000	979.000	377.000	622.000	999.000	746.000	1.232.000	1.978.000
D05 Provisions	0	0	0	300.000	300.000	0	300.000	300.000	0	600.000	600.000
TOTAL, PROGRAMME D'APPUI INDIRECT AUX MEMBRES	8	15	1.700.000	1.596.000	3.296.000	1.742.000	1.621.000	3.363.000	3.442.000	3.217.000	6.659.000
TOTAL	49	57	9.085.000	4.039.000	13.124.000	9.302.000	4.190.000	13.492.000	18.387.000	8.229.000	26.616.000

106

IV. Suites à donner par l'Assemblée générale

25. L'Assemblée générale est invitée à :
- a) adopter le projet de programme général de travail et budget de l'Organisation pour la période 2014-2015, d'un montant total de 26 616 000 euros, établi par le Secrétaire général conformément à l'article 23.2 des Statuts ; et autoriser le Secrétaire général à exécuter le programme de travail et budget 2014-2015 en fonction des montants recouvrés, en établissant un plan de dépenses à cette fin et en maintenant la pratique budgétaire ayant donné satisfaction des exercices financiers précédents ;
 - b) prendre note des changements apportés à la structure de la version révisée du programme et budget 2012-2013 et noter avec satisfaction la proposition du Secrétaire général de présenter un budget équilibré pour l'exercice biennal 2014-2015 fondé sur une croissance réelle zéro corrigée de l'inflation attendue pendant la période par rapport au budget de l'exercice biennal précédent ;
 - c) approuver le barème des contributions proposé pour 2014-2015 tel que modifié pour refléter les changements survenus dans la composition des Membres et dans le budget, comme prévu dans la résolution 404(XIII), et qui représente une augmentation annuelle de 2,8% des contributions individuelles des pays par rapport à 2013, sauf en cas d'ajustements techniques rendus nécessaires par suite du changement de catégorie de certains pays, reflétant l'inflation attendue comme indiqué à l'annexe B du document CE/95/5 b) ;
 - d) approuver en outre l'amendement proposé à l'annexe II du Règlement financier, paragraphe 4 c), de la formule de fixation des contributions pour ce qui est de l'échelle supplémentaire d'abattements directs dans le dernier groupe des pays à faible population, de façon à remplacer l'abattement actuel de 25 pour cent pour les pays ayant une population inférieure ou égale à 100 000 habitants par un abattement de 40 pour cent pour les pays ayant une population inférieure ou égale à 200 000 habitants, cet abattement s'appliquant aussi à tous les pays ayant le statut d'île et appartenant au dernier groupe du barème, indépendamment de savoir s'ils se trouvent dans un groupe plus élevé avant que l'on ne pratique l'abattement supplémentaire pour cause de faible population sur les facteurs économiques et techniques, l'abattement en question devant s'appliquer s'il y a lieu au barème des contributions pour la période 2014-2015 après approbation par l'Assemblée générale ;
 - e) prendre en compte que le niveau du budget pour 2014 et 2015 sera de 26 616 000 euros et accepter que les recettes budgétaires approuvées pour la prochaine période soient apportées par les contributions des Membres effectifs et associés à hauteur de 11 937 200 euros pour 2014 et de 12 406 083 euros pour 2015, et que le solde à financer soit couvert par les contributions des Membres affiliés et par les autres sources de financement mentionnées dans le document correspondant, sachant que des ajustements pourraient être nécessaires en cas d'adhésion de nouveaux Membres à l'Organisation ou de retraits ; et accepter, conformément à la résolution 526(XVII), que les contributions des Membres associés soient réparties en deux catégories distinctes, chacune étant inférieure de 10% à celle des Membres effectifs respectivement du groupe 13 et du groupe 9 ;
 - f) adopter la recommandation émise par le Conseil exécutif de maintenir la contribution des Membres affiliés à 2 400 euros par an pour la période 2014-2015 et appuyer la décision CE/DEC/20(XCV) prise par le Conseil exécutif concernant les déductions proposées pour des Membres spécifiques comme exposé dans le document CE/95/6 c) ;

- g) appuyer la suggestion des membres du Comité du programme et du budget que le secrétariat poursuive plus avant ses démarches pour faire des économies et maîtriser les dépenses ; et prendre note que le programme et budget n'inclut pas les fonds extrabudgétaires, qui viendront s'ajouter aux réalisations de l'Organisation en renforçant les ressources et donc les activités de l'Organisation, surtout en ce qui concerne la coopération technique ; et
- h) féliciter le Comité du programme et du budget ainsi que leurs présidents pour leurs contributions précieuses à l'établissement du projet de programme de travail de l'Organisation pour 2014-2015.

Annexe A. Contributions des Membres effectifs, associés et affiliés

1. En ce qui concerne le financement du budget de l'Organisation, l'article 25.1 des Statuts prévoit que :

« 1. Le budget de l'Organisation couvrant ses activités administratives et de programme général de travail, est financé par les contributions des Membres effectifs, associés et affiliés, selon un barème d'évaluation accepté par l'Assemblée, ainsi que par toute autre source possible de recettes de l'Organisation, conformément aux dispositions des Règles de financement annexées aux présents Statuts. »

2. Il ressort du tableau suivant que la partie du budget à financer par les contributions des Membres effectifs s'élève à 11 764 802 euros pour 2014 et à 12 224 064 euros pour 2015. Les montants susmentionnés ont été répartis entre les 155 Membres effectifs en appliquant la formule de calcul des contributions des États Membres. Les prévisions de contributions ont été faites d'après les données statistiques des Nations Unies sur le revenu national brut et la population mises à la disposition de l'OMT en juillet 2012, et qui ont été utilisées par l'ONU pour calculer les contributions de ses Membres. Il est signalé que les données statistiques utilisées précédemment pour l'exercice biennal 2012-2013 correspondaient à la période 2002-2007 et que, dans le cas de l'exercice biennal 2014-2015, la période de référence était 2005-2010. En conséquence, cette mise à jour a entraîné certaines modifications de la composition des groupes de Membres dans le barème.

3. Le nombre total de Membres effectifs inclus dans le barème des contributions pour la période 2014-2015 a changé par rapport à la période 2012-2013. L'entrée du Myanmar, du Libéria et des Émirats arabes unis¹ en tant que nouveaux Membres a été prise en compte, de même que le retrait du Canada et de la Lettonie. Suite à cette modification de la composition des Membres effectifs et du changement de place de certains d'entre eux dans le barème du fait de la mise à jour des données statistiques fournies par les Nations Unies, des mesures ont été prises pour procéder à un ajustement du barème des contributions conformément à la recommandation formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 404(XIII). De nouveaux échelons ont été introduits dans les groupes en fonction du poids de chaque Membre dans le barème. Le nombre de groupes reste inchangé, à treize.

4. Une légère modification a également été apportée à l'annexe II du Règlement financier, paragraphe 4 c) de la formule de fixation des contributions concernant l'échelle supplémentaire d'abattements directs dans le dernier groupe des pays peu peuplés. Étant donné qu'il y a parmi ces pays de petites îles très peu peuplées avec un potentiel économique limité, qui se sont déclarées intéressées à adhérer à l'OMT mais en sont empêchées de par leurs faibles moyens financiers, il est proposé de remplacer l'abattement actuel de 25 pour cent pour les pays comptant 100 000 habitants ou moins par un abattement de 40 pour cent pour les pays comptant 200 000 habitants ou moins. Cet abattement s'appliquera aussi à tous les pays ayant le statut d'île et appartenant au dernier groupe du barème, indépendamment de savoir s'ils se trouvent dans un groupe plus élevé avant que l'on ne pratique l'abattement supplémentaire pour cause de faible population sur les facteurs économiques et techniques. Cet abattement s'appliquera s'il y a lieu au barème des contributions pour la période 2014-2015 après approbation par l'Assemblée générale.

5. Il y a également lieu de remarquer que, sur recommandation de l'Assemblée, en vertu de la résolution citée au paragraphe précédent, une limite de 7,5% pour 2014 et de 7,5% pour 2015 a été appliquée aux augmentations des contributions pour les Membres dont la contribution augmenterait

¹ Sous réserve du dépôt de l'instrument auprès du pays hôte

dans des proportions supérieures à ce pourcentage du fait de leur passage à un groupe supérieur du barème des contributions. De même, des dispositions comparables ont été prises pour limiter la réduction des contributions de Membres reclassés dans un groupe inférieur, dans le but d'équilibrer les recettes au titre des contributions.

6. Après application des limites susmentionnées, le Secrétaire général propose d'augmenter les contributions de 2014 et 2015 de 2,8 pour cent par an par rapport aux contributions approuvées de 2013 pour les Membres ne changeant pas de groupe, conformément aux prévisions d'inflation présentées à l'annexe B du présent document et propositions budgétaires ultérieures. Suivant les dispositions établies par l'Assemblée générale à sa dix-septième session dans la résolution A/RES/526(XVII), les Membres Communauté flamande de Belgique, Hong Kong (Chine) et Macao (Chine) ont été inclus dans une catégorie distincte de celle d'autres Membres associés pour laquelle la contribution s'élève à 90% de celle des Membres effectifs du groupe 9. La contribution du reste des Membres associés reste égale à 90% de la contribution minimum des Membres effectifs. Le montant total à financer par les Membres associés s'élève à 172 398 euros pour 2014 et à 182 019 euros pour 2015. Il convient de signaler que les Antilles néerlandaises ne sont plus Membre associé de l'Organisation suite à leur dissolution le 10 octobre 2010.

7. En ce qui concerne les Membres affiliés, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de maintenir la même contribution que celle de la période 2012-2013, soit 2 400 euros par an. De ce montant, 1 400 euros seraient affectés au budget de l'Organisation, 400 euros à l'accès annuel gratuit à la bibliothèque électronique de l'OMT et 600 euros à leurs propres activités. Les recettes totales budgétées provenant de ces Membres s'élèvent à 543 000 euros pour chaque exercice de la prochaine période. Il est également à signaler qu'il est proposé d'appliquer une remise sur cette contribution à des Membres spécifiques, comme exposé dans le document EC/95/6 c).

8. L'annexe présente le barème des contributions des Membres effectifs et associés pour 2014 et 2015, en euros, conformément à la décision CE/DEC/10(LXIII-LXIV) du Conseil exécutif.

BARÈME DES CONTRIBUTIONS POUR LA PÉRIODE 2014-2015
MÉTHODE DE LA DISTRIBUTION DISCRÈTE

Member States	Comparative Scale in Euros				
	(A) Assessed Contribution	2014		2015	
		(B) Final Contribution	(C) Diference in %	(D) Final Contribution	(E) Diference in %
1 Japan	324.348	333.430	2,80	342.766	2,80
2 Germany	324.348	333.430	2,80	342.766	2,80
3 France	324.348	333.430	2,80	342.766	2,80
4 China, Total	310.846	333.430	7,27	342.766	2,80
5 Italy	324.348	333.430	2,80	342.766	2,80
6 Spain	324.348	333.430	2,80	342.766	2,80
7 Australia	267.244	287.287	7,50	308.834	7,50
8 Brazil	192.582	207.026	7,50	222.553	7,50
9 Russian Federation	192.582	207.026	7,50	222.553	7,50
10 Netherlands	252.020	270.922	7,50	291.241	7,50
11 Switzerland	218.247	208.394	-4,51	214.229	2,80
12 Mexico	202.718	208.394	2,80	214.229	2,80
13 Republic of Korea	202.718	208.394	2,80	214.229	2,80
14 Turkey	192.582	207.026	7,50	214.229	3,48
15 Austria	202.718	208.394	2,80	214.229	2,80
16 Norway	202.718	208.394	2,80	214.229	2,80
17 Greece	192.582	197.974	2,80	203.518	2,80
18 United Arab Emirates		197.974		203.518	2,80
19 Poland	189.015	197.974	4,74	203.518	2,80
20 Qatar	116.020	124.722	7,50	134.076	7,50
21 Saudi Arabia	152.038	163.441	7,50	175.699	7,50
22 India	151.212	162.553	7,50	174.744	7,50
23 Portugal	192.582	197.974	2,80	203.518	2,80
24 Malaysia	152.038	156.295	2,80	160.671	2,80
25 Thailand	152.038	156.295	2,80	160.671	2,80
26 Kuwait	152.038	156.295	2,80	160.671	2,80
27 Israel	121.631	130.753	7,50	140.560	7,50
28 Czech Republic	121.631	130.753	7,50	140.560	7,50
29 South Africa	152.038	156.295	2,80	160.671	2,80
30 Argentina	101.358	108.960	7,50	117.132	7,50
31 Venezuela (Bolivarian Republic of)	68.924	74.093	7,50	79.650	7,50
32 Croatia	121.631	125.037	2,80	128.538	2,80
33 Indonesia	101.358	108.960	7,50	117.132	7,50
34 Egypt	121.631	125.037	2,80	128.538	2,80
35 Hungary	121.631	125.037	2,80	128.538	2,80
36 Slovenia	121.631	112.509	-7,50	107.114	-4,79
37 Chile	101.358	104.196	2,80	107.114	2,80
38 Iran (Islamic Republic of)	60.815	65.376	7,50	70.279	7,50
39 Monaco	32.737	35.192	7,50	37.832	7,50
40 Slovakia	68.924	74.093	7,50	79.650	7,50
41 Lebanon	84.393	90.722	7,50	97.527	7,50
42 Romania	60.815	65.376	7,50	70.279	7,50
43 Colombia	60.815	65.376	7,50	70.279	7,50
44 Morocco	97.959	90.612	-7,50	83.816	-7,50
45 Oman	68.924	70.854	2,80	72.838	2,80
46 Ukraine	68.924	70.854	2,80	72.838	2,80
47 Bahrain	49.722	53.451	7,50	57.460	7,50
48 Philippines	68.924	70.854	2,80	72.838	2,80
49 Bulgaria	60.815	62.518	2,80	64.268	2,80

50 Dominican Republic	68.924	63.755	-7,50	64.268	0,81
51 Kazakhstan	56.260	60.480	7,50	64.268	6,26
52 Lithuania	60.815	62.518	2,80	64.268	2,80
53 Libya	60.815	62.518	2,80	64.268	2,80
54 Cyprus	68.924	63.755	-7,50	64.268	0,81
55 Peru	60.815	62.518	2,80	64.268	2,80
56 San Marino	45.611	49.032	7,50	52.709	7,50
57 Syrian Arab Republic	60.815	62.518	2,80	64.268	2,80
58 Cuba	60.815	62.518	2,80	64.268	2,80
59 Uruguay	50.680	54.481	7,50	58.567	7,50
60 Costa Rica	60.815	62.518	2,80	64.268	2,80
61 Viet Nam	35.165	37.802	7,50	40.638	7,50
62 Tunisia	60.815	62.518	2,80	64.268	2,80
63 Jordan	60.815	62.518	2,80	64.268	2,80
64 Algeria	50.680	54.481	7,50	58.567	7,50
65 Panama	60.815	56.254	-7,50	53.558	-4,79
66 Mauritius	60.815	56.254	-7,50	53.558	-4,79
67 Jamaica	60.815	56.254	-7,50	53.558	-4,79
68 Serbia	42.198	45.363	7,50	48.765	7,50
69 Iraq	30.407	32.688	7,50	35.139	7,50
70 Belarus	37.803	40.638	7,50	43.686	7,50
71 Gabon	50.680	52.099	2,80	53.558	2,80
72 Albania	44.802	48.162	7,50	51.774	7,50
73 Ecuador	50.680	52.099	2,80	53.558	2,80
74 Brunei Darussalam	50.680	52.099	2,80	53.558	2,80
75 Botswana	50.680	52.099	2,80	53.558	2,80
76 Nigeria	30.407	32.688	7,50	35.139	7,50
77 Angola	30.407	32.688	7,50	35.139	7,50
78 Azerbaijan	30.407	32.688	7,50	35.139	7,50
79 Guatemala	50.680	46.888	-7,48	48.201	2,80
80 Bahamas	50.680	46.888	-7,48	48.201	2,80
81 Bosnia and Herzegovina	35.165	37.802	7,50	40.638	7,50
82 Pakistan	30.407	32.688	7,50	35.139	7,50
83 Andorra	45.611	46.888	2,80	48.201	2,80
84 Namibia	45.611	46.888	2,80	48.201	2,80
85 Equatorial Guinea	25.202	27.092	7,50	29.124	7,50
86 El Salvador	45.611	46.888	2,80	48.201	2,80
87 Malta	32.737	35.192	7,50	37.832	7,50
88 The former Yug.Rep.of Macedonia	30.407	32.688	7,50	35.139	7,50
89 Turkmenistan	30.407	32.688	7,50	35.139	7,50
90 Sri Lanka	30.407	31.258	2,80	32.134	2,80
91 United Rep.of Tanzania (incl.Zanzibar)	30.407	31.258	2,80	32.134	2,80
92 Armenia	30.407	31.258	2,80	32.134	2,80
93 Sudan	25.340	27.241	7,50	29.284	7,50
94 Yemen	25.340	27.241	7,50	29.284	7,50
95 Ghana	30.407	31.258	2,80	32.134	2,80
96 Georgia	30.407	31.258	2,80	32.134	2,80
97 Montenegro	30.407	31.258	2,80	32.134	2,80
98 Cambodia	30.407	31.258	2,80	32.134	2,80
99 Honduras	30.407	31.258	2,80	32.134	2,80
100 Kenya	30.407	31.258	2,80	32.134	2,80
101 Bangladesh	25.340	27.241	7,50	29.284	7,50
102 Paraguay	25.340	27.241	7,50	29.284	7,50
103 Swaziland	25.340	27.241	7,50	29.284	7,50
104 Bolivia	25.340	27.241	7,50	29.284	7,50
105 Senegal	25.340	27.241	7,50	29.284	7,50
106 Fiji	25.340	27.241	7,50	29.284	7,50
107 Mongolia	25.340	27.241	7,50	29.284	7,50
108 Uganda	25.340	27.241	7,50	29.284	7,50
109 Congo	25.340	27.241	7,50	29.284	7,50
110 Cameroon	25.340	27.241	7,50	29.284	7,50

111 Côte d'Ivoire	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
112 Uzbekistan	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
113 Moldova, Republic of	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
114 Timor-Leste	22.806	24.516	7,50	26.354	7,50
115 Nicaragua	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
116 Ethiopia	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
117 Kyrgyzstan	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
118 Maldives	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
119 Zimbabwe	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
120 Lao People's Democ.Republic	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
121 Nepal	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
122 Zambia	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
123 Democratic People's Rep.of Korea	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
124 Myanmar		26.050		26.779	2,80
125 Mali	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
126 Madagascar	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
127 Mauritania	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
128 Haiti	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
129 Benin	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
130 Seychelles	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
131 Papua New Guinea	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
132 Lesotho	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
133 Mozambique	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
134 Tajikistan	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
135 Rwanda	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
136 Cape Verde	20.271	20.839	2,80	21.422	2,80
137 Burkina Faso	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
138 Bhutan	22.806	23.445	2,80	24.101	2,80
139 Chad	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
140 Togo	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
141 Vanuatu	20.271	20.839	2,80	21.422	2,80
142 Afghanistan	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
143 Gambia	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
144 Niger	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
145 Djibouti	22.806	23.445	2,80	24.101	2,80
146 Guinea-Bissau	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
147 Eritrea	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
148 Malawi	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
149 Guinea	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
150 Central African Republic	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
151 Sierra Leone	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
152 Liberia		26.050		26.779	2,80
153 Democratic Republic of the Congo	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80
154 Sao Tome and Principe	20.271	18.751	-7,50	17.344	-7,50
155 Burundi	25.340	26.050	2,80	26.779	2,80

Subtotal Full Members	11.764.802	12.224.064
-----------------------	------------	------------

Associate Members

1 Flemish Community of Belgium	31.647	34.021	7,50	36.572	7,50
2 HongKong	31.647	34.021	7,50	36.572	7,50
3 Macao	31.647	34.021	7,50	36.572	7,50
4 Aruba	22.806	23.445	2,80	24.101	2,80
5 Puerto Rico	22.806	23.445	2,80	24.101	2,80
6 Madeira	22.806	23.445	2,80	24.101	2,80

Subtotal Associate Members	172.398	182.019
----------------------------	---------	---------

Total Full and Associate Members	11.937.200	12.406.083
---	-------------------	-------------------

Annexe B. Évolution de l'indice des prix à la consommation et ajustements statutaires des coûts

1. La présente annexe contient des informations sur les ajustements des prix. De par la nature de ces ajustements, les prix ont un impact sur les dépenses réalisées par le secrétariat, indépendamment de l'existence ou non d'une provision budgétaire supplémentaire.

2. Inflation : attendu que la plupart des dépenses de l'OMT se produisent au siège, l'indicateur d'inflation pertinent est l'indice (général) des prix à la consommation pour l'Espagne tel que calculé par l'Instituto Nacional de Estadística (INE) <http://www.ine.es/>.

3. Pour 2013 et au-delà, l'INE n'a pas de prévisions d'inflation. En revanche, le FMI fournit des prévisions d'inflation utiles (Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2012) (veuillez consulter <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2012/update/02/index.htm>) indiquant pour l'Espagne un taux d'inflation de 2,4% en 2012 et le même taux en 2013. Le taux effectif d'inflation en Espagne en 2012 a été de 2,9% d'après l'INE. Cependant, le Secrétaire général a choisi d'utiliser comme référence pour le budget 2014-2015 l'indice (général) des prix à la consommation pour l'Espagne le plus récent publié par l'Institut national espagnol de statistique (INE), c'est-à-dire l'indice correspondant pour la période allant de février 2012 à février 2013, qui était légèrement inférieur, à 2,8%. Des prévisions d'inflation de 2,8% pour 2014 comme pour 2015 peuvent donc être considérées comme des prévisions raisonnables pour l'exercice biennal.

4. Afin d'évaluer l'évolution des prix en Espagne et l'inflation cumulée des trois derniers exercices biennaux (2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013), c'est l'indice annuel des prix à la consommation pour l'Espagne (source INE) avec une base 100 en 2008 qui a été retenu. Voir le tableau ci-dessous :

Évolution de l'indice des prix à la consommation et inflation cumulée 2008-2015 ²

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013 estimé	2014 estimé	2015
Indice annuel des prix à la conso. (%)	1,4	0,8	3,0	2,4	2,9	2,8	2,8	2,8
Base	100,00	101,40	102,21	105,28	107,80	110,93	114,04	117,23

Le tableau ci-dessus fait apparaître une inflation cumulée de 14 pour cent pour la période 2008-2013. Cela représente, dans le contexte du budget, une perte de pouvoir d'achat dans des proportions équivalentes en raison de la politique de croissance nominale zéro appliquée.

5. Les traitements du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur se composent du traitement de base et de l'indemnité de poste. Le barème des traitements de base est publié et mis à jour périodiquement par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) à New York. La CFPI rend également public un indice mensuel des ajustements reflétant l'évolution du coût de la vie au siège de l'OMT. Comme l'OMT est une institution spécialisée des Nations Unies, elle coopère à intervalles réguliers avec la CFPI dans le cadre des « enquêtes intervilles » afin de déterminer le niveau du coût de la vie à Madrid pour les fonctionnaires du système des Nations Unies. La dernière enquête de ce genre a été faite en septembre 2010. Elle a donné une augmentation de 0,92% de l'indemnité de poste pour Madrid. Une nouvelle enquête devrait normalement avoir lieu en 2015. Les prévisions de dépenses pour cette catégorie de personnel en 2014-2015 reposent sur la dotation prévue en effectifs pendant la période biennale en tenant compte des barèmes des traitements de base et des rémunérations considérées aux fins de la pension en

² La base annuelle intègre l'indice des prix à la consommation de l'année précédente

vigueur au 1^{er} janvier 2012 et des augmentations statutaires dues et en prévoyant une provision de 2,8% pour la hausse annuelle possible du coût de la vie. Néanmoins, en raison des restrictions budgétaires, les coûts de personnel de cette catégorie ont été ajustés pour 2014-2015 de façon à les ramener pratiquement au niveau budgétaire de la période 2008-2009. Les prévisions de coûts du personnel de la catégorie des services généraux pour 2014-2015 se basent sur la dotation budgétée en effectifs dans cette catégorie. Le barème des traitements des fonctionnaires des services généraux est publié par la CFPI et exprimé en euros. Le barème actuel des traitements, qui repose sur une enquête menée par la CFPI avec la coopération de l'OMT, est en vigueur depuis avril 2004. Depuis lors, la CFPI détermine les augmentations annuelles en fonction de l'indice espagnol du coût de la vie. Le barème des traitements prenant effet le 1^{er} avril 2012 a servi à calculer les coûts de personnel pour cette catégorie, après avoir tenu compte des augmentations statutaires et de la hausse annuelle de 2,8% du coût de la vie à Madrid. Néanmoins, comme précisé précédemment, les coûts de personnel de cette catégorie ont dû être ramenés aux coûts budgétés pour 2008-2009. L'effet combiné de ces ajustements budgétaires est estimé à 10%, devant être compensé en laissant vacants quelque 10 pour cent des postes, ce qui se traduit par une baisse effectivement constatée des effectifs : sur les 106 postes permanents, plus de 100 étaient pourvus en 2008-2009, contre 95 en 2012-2013 et après.

6. La base utilisée pour calculer les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) reste inchangée par rapport à la période 2012-2013. En effet, sur un taux total de cotisation de 23,7% (taux actuellement applicable à la CCPPNU), les deux tiers financés par l'Organisation s'élèveront en l'occurrence à 15,8% de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les exercices financiers 2014 et 2015.

7. Dans le contexte du budget 2014-2015, on s'attend en 2014-2015 à une augmentation de 2,8% des taux des primes d'assurance maladie-accident du personnel par rapport aux taux de 2008. Il est projeté de revoir, fin 2013, les dispositions de la police d'assurance maladie et de négocier une nouvelle police pour une période de 3 à 5 ans. En conséquence, la proportion prévue à la charge de l'Organisation est égale à 7,88% pour 2014 et 2015 de la rémunération brute du personnel.

8. La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) à New York élabore tous les mois un tableau des taux des indemnités journalières de subsistance pour les lieux où les Nations Unies ont des activités au titre de projets en cours ou les sites où les fonctionnaires de l'Organisation sont tenus de se rendre. Cette indemnité vise à couvrir les frais d'hébergement, de restauration, les gratifications et autres dépenses des voyageurs des Nations Unies. La circulaire est révisée mensuellement, aux alentours du 5 du mois, pour tenir compte des fluctuations des taux de change et de la mise à jour des données sur les hôtels et les restaurants. Aucune augmentation de coût n'a été incluse à ce titre dans le budget 2014-2015.

Annexe C. Tableau des postes permanents

L'OMT propose de maintenir les 106 postes approuvés. La répartition de 2014-2015 garde le même nombre total de postes, à la différence près qu'il y a un poste de plus dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et un de moins dans la catégorie des services généraux. Comme expliqué dans le projet de budget, il sera nécessaire de laisser environ 10% des postes vacants pour cause de restrictions budgétaires.

	Nombre de postes			
	2008-2009	2010/2011	2012/2013	2014-2015
Secrétaire général	1	1	1	1
Secrétaire général adjoint / Directeurs exécutifs	1	1	3	3
Sous-Secrétaire général	1	1	0	0
P et fonctionnaires de rang supérieur	45	45	44	45
Services généraux	58	58	58	57
Total	106	106	106	106